

Commune de PREUSEVILLE

**PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 21 avril 2026**

Date de convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés : 8

Absents excusés : 3

L'an deux mil vingt six, le vingt et avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Preuseville sous la Présidence de Monsieur Cédric NÉNOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cédric NÉNOT, Maire, Monsieur Corentin DUCROCQ-DUFOSSÉ et Madame Patricia GLACHANT, Adjoints au Maire

Mesdames Aurore CONFRERE, Catherine FOSSÉ et Corinne TAILLEUR

Messieurs Anthony DUCHEMIN et Hervé VASSARD

Absents excusés : Mesdames Mélanie CAILLY, Florie LEDUE-QUENEL et Monsieur Benoît DUMINIL

Secrétaire de séance : Monsieur Corentin DUCROCQ-DUFOSSÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2026 N° 23 – AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2024 | VIREMENT A LA SI | RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 | RESTES A REALISER 2025 | Solde des restes à réaliser | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| INVEST | 12 629,15 € | | -28 287.19 € | 12 600 € | -12 600 € | -28 258.04 € |
| FONCT | 102 228,14 € | | 56 270.55 € | | | 158 498.69 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat de d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| EXCEDENT FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 | 158 498.69 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 28 258.04 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 130 240.65 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 28 258.04 € |
| Excédent de fonctionnement à reporter R002 | |
| Déficit d'investissement à reporter D001 | 15 658.04 € |

2026 N° 24 - TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux pour 2026 à savoir :

Taxe d'habitation : 12.64 %

Foncier bâti : 37.36 %

Foncier non bâti : 29.56 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 16.60 %

2026 N° 25 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2026 :

- ADMR : 100 €
 - Association du Souvenir et de l'Avenir : 700 €
 - Comité des fêtes : 350 €
- Monsieur Corentin DUCROCQ-DUFOSSÉ, membre de l'association, a quitté la séance et n'a pas pris part aux délibérations.
- Coopérative scolaire Smermesnil : 450 €

2026 N° 26 – REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'encaissement du chèque de 1 020 € pour La deuxième partie du remboursement du sinistre sur le poteau incendie d'Hesmy

2026 N° 27 – PROJET ESPACE DE JEUX

Le Maire présente un projet d'aménagement de structures de jeux sur la partie enherbée derrière la salle des fêtes ; Monsieur Anthony DUCHEMIN indique qu'une clôture devra être installée uniquement si la législation l'impose.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise le maire à procéder à l'étude.

2026 N° 28 – FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES

La contribution pour le SIVOS de Smermesnil/Saint-Pierre-des-Jonquières/Preuseville sera budgétisée.

2026 N° 29 – BUDGET 2026

Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 299 734.75 € pour la section de fonctionnement et 107 940.14 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le taux de fongibilité de crédits à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

2026 N° 30 – REMBOURSEMENT SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement de l'acompte de 120 € versée pour la salle des fêtes à Monsieur NÉNOT Cédric.

Monsieur NÉNOT Cédric concerné par cette somme n'a pas pris part aux délibérations.

2026 N° 31 – DÉLÉGUÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

Monsieur Hervé VASSARD, a été nommé délégué titulaire de la commune auprès de la Communauté de Communes de Londinières.

Madame Catherine FOSSÉ, a été nommée suppléante de la commune auprès de la Communauté de Communes de Londinières

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire remercie les personnes qui ont participé à l'organisation et à l'animation de la chasse aux œufs.

Le Maire suggère de revoir l'aménagement à l'arrière de la salle des fêtes pour faciliter le déchargement des véhicules, un devis va être demandé.

Le fauchage des bas-côtés sera assuré par le même prestataire que l'année dernière si le coût global est maintenu.

Monsieur Corentin DUCROCQ-DUFOSSÉ a fait le tour des routes communales, une intervention de l'agent technique et des élus est prévue sur le terrain avec de l'enrobé à froid.

Une visite des bâtiments communaux et des routes sera organisée pour les élus.

La séance est levée à 23 h 10